

Tarification de l'eau en Belgique et implications solidaires

Un accès équitable à l'eau

Philippe BOURY
Comité de direction
Société wallonne des eaux
BELGIQUE





Un accès équitable à l'eau En Belgique

En Belgique, le paysage institutionnel fait que le prix de l'eau est une compétence régionale.

Les trois Régions du pays ont donc élaboré, chacune indépendamment, une tarification propre du service de l'eau et des mécanismes sociaux relatifs à celle-ci.





REGION FLAMANDE

■ PRINCIPE GENERAL

Calcul de la facture : 15 mètres cubes sont retirés par personne

■ PRIX DE L'EAU

- Redevance : (39 € à 57 €)

- Consommation :

Tarif en 2 tranches :

- 1^{er} tranche : 15 m³/personne gratuits

- 2^{ème} tranche : prix de 1,881 € à 2,931 €/m³

■ FONDS SOCIAL → inexistant

Action sociale basée sur les m³ par personne

- Avantage : proportionnalité

- Inconvénients : Dérive sociale
composition du ménage





REGION BRUXELLES-CAPITALE

■ PRINCIPE GENERAL

Tarification en fonction de la composition du ménage.
Tarification progressive → consommation d'eau

■ PRIX DE L'EAU

- Redevance anticipative : (11,90 € à 23,80 €)

- Consommation :

Tarif solidaire en 4 tranches :

- 1^{ère} tranche (vitale) ; 15 m³/personne (1,23 €/m³)

- 2^{ème} tranche (sociale) : 15 m³/personne (1,82 €/m³)

- 3^{ème} tranche (normale) : 30 m³/personne (2,49 €/m³)

- 4^{ème} tranche (confort) : + de 60 m³/personne (3,49 €/m³)





REGION WALLONNE

■ PRINCIPE GENERAL

Structure tarifaire unique pour toute la région. Le coût-vérité inclut toutes les dépenses relatives au cycle anthropique de l'eau. Une structure tarifaire unique pour l'ensemble de la Région wallonne et un tarif unique par distributeur par sous-bassins.

■ PRIX DE L'EAU

- Redevance anticipative : $(20 \times \text{CVD}) + 30 \times \text{CVA}$

- Consommation :

Tarif solidaire en 4 tranches :

- 1^{ère} tranche : 0 à 30 m³

- 2^{ème} tranche : 30 à 5000 m³

- 3^{ème} tranche : 5000 à 25.000 m³

- 4^{ème} tranche : 25.000 m³





REGION WALLONNE

▪ PRIX DE L'EAU

Le « coût-vérité » à la distribution (CVD) varie de distributeur en distributeur entre 0,67 € et 1,86 €, mais cette différence tend à se résorber nettement suite au calcul fait de plus en plus rigoureusement par les distributeurs.

Le « coût-vérité » à l'assainissement (CVA) varie d'année en année (actuellement 0,7950 €).





REGION WALLONNE

▪ FONDS SOCIAL DE L'EAU

Objet : mécanisme financier existant depuis 1996

**Bénéficiaires : Les ménages en difficultés de paiement
(Les travailleurs sociaux des communes déterminent la qualité de
bénéficiaires)**

Contribution : 0,0125 €/m³ facturé

**Montant maximum de l'intervention : 185 €+ 53 €/pers. à charge au-delà de
la quatrième**

Le nombre de ménages bénéficiaires en 2006 : 5155 (0,5 % des ménages).





VERS UNE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE DE L'EAU

Le Gouvernement wallon a souhaité la création d'un fonds de solidarité internationale pour l'eau.

L'accès à l'eau est une nécessité vitale et un droit fondamental qui doit pouvoir être garanti à chaque être humain

La Région wallonne souhaite développer un outil de solidarité internationale améliorant le droit et l'accès à l'eau de manière durable dans les pays en voie de développement.

Nos organismes experts dans le secteur de l'eau et de la coopération internationale se verront confier des missions.





LES MISSIONS CONFIEES

- **Apporter un expertise technique ou scientifique et sa concrétisation pour des interventions ponctuelles d'aide matérielle**
- **Financer des actions locales (infrastructures de production, distribution ou épuration des eaux,..) en appui des actions régionales de coopération**
- **Développer des partenariats entre les villes et les communes du Nord et du Sud de manière à créer des liens entre citoyens afin de prolonger le fruit des actions de coopération**
- **Assurer des missions de réhabilitation de la distribution d'eau dans le cadre d'une coopération à long terme, par exemple suite à une catastrophe naturelle majeure**

Ce fonds sera alimenté par les distributeurs qui contribueront à concurrence de 0,0125 €/m³ distribué, ce qui permettra de dégager environ 2 millions €annuellement





BELGIQUE

CONCLUSIONS

La tarification maximise la solidarité entre usagers :

- **soit via la mise à disposition de 15 mètres cubes gratuits (Flandre)**
- **soit via la mutualisation des coûts et une structure tarifaire progressive (Wallonie)**
- **soit via une tarification progressive par personne (Bruxelles)**





REGION WALLONNE

CONCLUSIONS

Cet instrument est efficace à plusieurs niveaux :

- **Plus de coupure d'eau pour les ménages sauf décision de justice ou menace sur la qualité de l'eau**
- **Permet d'éviter les interventions d'huissiers auprès des ménages les plus défavorisés**
- **Permet de réduire le volume des créances irrécouvrables chez les distributeurs et modère ainsi les augmentations du prix de l'eau**
- **Assure une redistribution plus juste de la récupération des coûts du service entre usagers de niveaux sociaux différents**

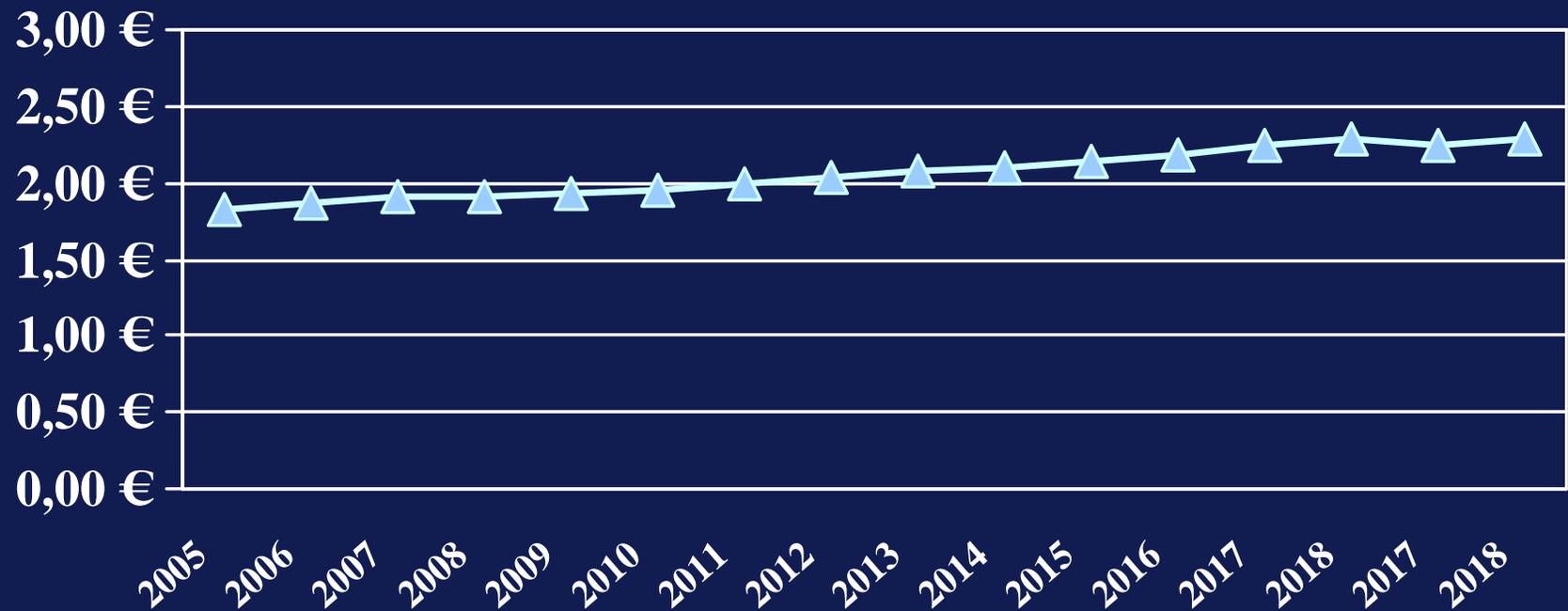
En conclusion, la mise en place d'une politique de l'eau à connotation équitable et sociale :

- **a permis de contribuer au bien-être de tous les citoyens**
- **n'a créé aucun problème majeur de mise en place**



EVOLUTION DU CVD

Pour la SWDE



RELATIVE EVOLUTION OF CVD

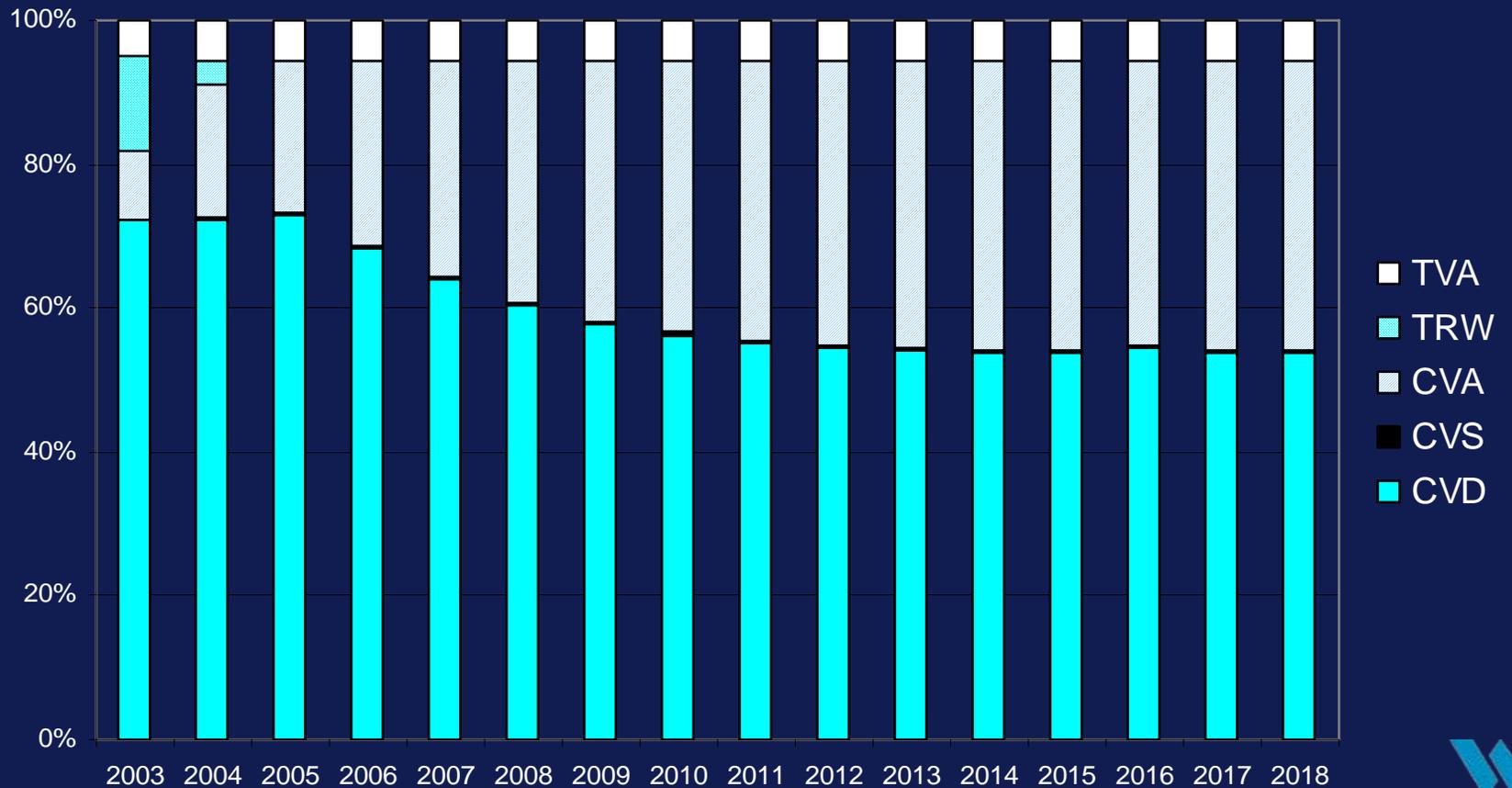


That is to say an average evolution of 1,73 % per year





EVOLUTION PROJECTED IN % OF COMPONENTS OF PRICE OF WATER





Société wallonne des eaux